

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2026-66 : Compétence Enfance Jeunesse _ Relais Petite Enfance à Valréas _ Aménagement du bureau

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-48 du Conseil Communautaire en date du 08 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants* ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan et notamment la définition de la compétence action sociale d'intérêt communautaire ;

CONSIDERANT la création d'un Pôle Petite Enfance à Valréas, destiné à regrouper dans les mêmes locaux la crèche Lis Amourié, le Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfants-Parents ;

CONSIDERANT la nécessité d'aménager le bureau du Relais Petite Enfance dans ces nouveaux locaux ;

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette prestation et l'analyse des offres ;

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire, annexée à la présente, de l'entreprise CALIPAGE – TOUT POUR LE BUREAU, sise ZA du Meyrol – 10 avenue de Meyrol – 26200 MONTELIMAR, portant sur l'aménagement du bureau du Relais Petite Enfance à Valréas, étant précisé que le coût total de la prestation s'établit à : 1 400,00 € HT, soit 1680,00 € TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 17 juin 2026

**Le Président,
Jean-Louis MARTIN**

